



BusinessComposit
Prévoyance professionnelle sans limites

Le système suisse des trois piliers est considéré comme exemplaire partout dans le monde. Pourtant, le 2^e pilier doit être, depuis un certain temps déjà, particulièrement flexible en raison des influences globales et des évolutions démographiques. La PAX s'attaque à ces exigences d'actualité avec un produit évolutif à cent pour cent et pourtant conforme à toutes les dispositions légales en matière de prévoyance professionnelle. BusinessComposit comprend tous les modules de prévoyance dont les entreprises suisses ont besoin pour une prévoyance optimale et individuelle. Qui plus est, BusinessComposit propose la prévoyance obligatoire et la prévoyance facultative en un seul paquet, ce qui procure aux entreprises une grande liberté d'action dans l'aménagement de leur prévoyance professionnelle.

La prévoyance de grande précision pour toutes les PME suisses

Toutes les composantes pour votre prévoyance

Les courtiers veulent des solutions de prévoyance individuelles pour leurs clients. Les entrepreneurs veulent une solution en parfaite adéquation avec leur entreprise. Le développement actuel des produits PAX a tenu compte de ces besoins concrets du marché. Le résultat: BusinessComposit. Ce produit permet de répondre à pratiquement toutes les demandes par un plan de prévoyance adapté. Avec le nouveau produit BusinessComposit, la PAX est en mesure de proposer à chaque employeur une solution de prévoyance qui lui conviendra.

Le courtier est pour ainsi dire le porte-parole du client. Il s'emploie à satisfaire entièrement les désirs des clients. C'est dans cet esprit que la PAX propose toutes les combinaisons légalement autorisées dans la prévoyance professionnelle.

Libre choix pour toutes les PME

BusinessComposit quitte les sentiers battus. Ce produit multiplie les possibilités pour les petites et moyennes entreprises de choisir une solution de prévoyance individuelle et flexible. L'entreprise a le choix: toutes les combinaisons de plans de prévoyance judicieuses et légalement autorisées peuvent être choisies.

Synthèse des plans de prévoyance possibles

Prévoyance obligatoire et facultative dans un seul paquet

L'entrepreneur ou le courtier choisit une composante par module et compose ainsi, dans le cadre des possibilités légalement admises, le plan de prévoyance souhaité pour un groupe de personnes.

Le nombre de groupes différents est limité à 5 par adhésion, ceux-ci étant composés conformément aux critères légaux.

1. Salaire assuré risque	LPP	LPP sans DC	
2. Salaire assuré épargne	LPP	LPP sans DC	
3. Rente d'invalidité du SA risque DA 12 ou 24 mois	selon LPP		
4. Rente d'enfant d'invalidité du SA risque DA 12 ou 24 mois	selon LPP		
5. Rente de viduité/partenaire du SA risque	selon LPP		
6. Rente d'orphelin du SA risque	selon LPP		
7. Capital au décès du SA risque	0%		
8. Inclusion de l'accident pour les parts de salaire dépassant le maximum LAA	oui	non	
9. Degré d'occupation			déduct
10. Plusieurs groupes de personnes			pour chaque a
11. Bonifications de vieillesse en % du SA épargne			libre choix jusqu'au maximum LPP (à intervalles de 0.1
12. Financement (répartition employeur/salarié)			Ép Ris

DC = déduction de coordination selon LPP (CHF 24 360, état 2011)

SA = salaire assuré

DA = délai d'attente

LAA avec DC	LAA	AVS avec DC	AVS
LAA avec DC	LAA	AVS avec DC	AVS
30% à 70%, à intervalles de 1%			
6% à 20%, à intervalles de 1%			
18% à 50%, à intervalles de 1%			
6% à 20%, à intervalles de 1%			
100% à 300%, à intervalles de 1%			

de déduction de coordination pouvant être choisi en % du degré d'occupation

de déduction de coordination pour adhésion 5 groupes de personnes différents au maximum, selon critères légaux

(%) au maximum 25%	libre choix supérieur au maximum LPP (à intervalles de 0.1%) au maximum 25%
--------------------	---

marge de 50 à 75% employeur (à intervalles de 1%), reste salarié
marge de 50 à 100% employeur (à intervalles de 1%), reste salarié

Offres sur mesure

Dans le paysage de la prévoyance, la Suisse a créé toute une série de protections pour les salariés grâce à plusieurs régimes obligatoires. Pour les salariés, ce sont surtout l'assurance vieillesse, survivants et invalidité (AVS/AI), la prévoyance professionnelle (LPP) et l'assurance-accidents (LAA) qui sont importantes. Des assurances facultatives complètent les régimes obligatoires. BusinessComposit tient compte de toutes les prescriptions légales et offre une protection de prévoyance facultative allant au-delà en fonction des besoins de l'entreprise et de ses collaborateurs.

Salaire assuré

Le salaire assuré constitue la base de calcul de toutes les prestations et contributions. Il peut être choisi librement en fonction des prestations de risque et du processus d'épargne. Au moyen de trois définitions différentes du salaire – salaire LPP, LAA ou AVS – il est possible de proposer une prestation de service adaptée à la structure salariale de chaque entreprise. Alors que, pour les «plans LPP», le salaire assuré est limité selon LPP, c'est le salaire LAA qui est considéré comme plafond en matière de salaire pour les «plans LAA» et, pour les «plans AVS», le plafond en matière de salaire correspond à 10 fois le montant limite supérieur LPP. Les déductions de coordination sont prises en compte selon les plans.



BusinessComposit

Les avantages en un coup d'œil

■ Échéance des contributions

Les contributions sont payables à la fin de l'année, mais elles peuvent être versées en permanence sur un compte portant intérêts.

■ Sécurité garantie

Le degré de couverture de la PAX Fondation collective LPP est toujours d'au moins 100%, de sorte qu'il est impossible qu'un découvert apparaisse.

■ Protection de prévoyance modulaire et flexible sur mesure

Des plans de prévoyance modulaires (légalement admis) avec diverses pondérations de prestations répondent aussi bien à des exigences minimales que plus importantes. C'est vous qui décidez si l'ensemble de votre personnel doit être assuré dans un même plan ou si votre effectif doit être réparti en plusieurs groupes de personnes différents.

■ Grande transparence en matière de frais

La PAX ne compense pas les frais de la gestion du patrimoine par le rendement, mais indique l'ensemble des frais séparément.

■ Contributions conformes au risque

Grâce à la prise en compte de la probabilité individuelle de sinistres et de la tarification par branches, vous profitez de contributions tenant compte des risques. L'attribution des classes de risques est vérifiée périodiquement.

■ Gestion en ligne

Grâce à la gestion en ligne par Internet, il est possible de gérer de façon autonome les entrées et les départs des collaborateurs, les changements d'adresses et d'état civil, les sinistres ainsi que les modifications des salaires. L'ensemble de l'administration se fait de façon simple et rapide.

■ BusinessTop

Peu importe que l'assurance de base ait été conclue ou non à la PAX, avec BusinessTop, vous disposez d'une prévoyance complémentaire optimale, flexible et individuelle pour les cadres.

Les présentes explications servent à l'illustration et ne sont pas l'objet du contrat.

Pour la prévoyance professionnelle et privée.

PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA
Aeschenplatz 13, Case postale, 4002 Bâle
Téléphone +41 61 277 66 66, Téléfax +41 61 277 64 56
info@pax.ch, www.pax.ch

PAX
ASSURANCES